

## La définition du programme Passe-Partout<sup>1</sup>

En 1978, le ministère de l'Éducation mettait en place le programme Passe-Partout. Ce programme gouvernemental d'intervention auprès des familles, créé pour favoriser la réussite scolaire des enfants s'adresse aux familles qui ont ou qui auront un enfant de 4 ans au 30 septembre de l'année en cours.

En effet, les parents, premiers éducateurs de leur enfant, se révèlent des alliés indispensables à la réussite de la mission éducative de l'école. Ils assurent le lien entre les étapes marquantes de l'évolution des apprentissages de leur enfant, que ces apprentissages soient scolaires ou non, passés ou à venir, et lui offrent le soutien affectif dont il a besoin. Passe-Partout vient renforcer les liens entre la famille et l'école. Ce programme a donc une double mission : accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire.

Depuis ses débuts en 1980, le programme Passe-Partout vise, entre autres à :

- soutenir les parents dans l'établissement d'une relation significative avec leur enfant;
- soutenir les parents dans la création et le maintien d'un encadrement pour leur enfant;
- permettre aux parents de favoriser le développement psychomoteur, affectif, social, langagier et cognitif de leur enfant;
- intervenir auprès des enfants pour leur permettre de mieux se connaître entre eux afin qu'ils se sentent davantage en confiance lors de leur entrée à la maternelle;
- les disposer à mieux intégrer les apprentissages scolaires;
- faciliter leur adaptation à l'école l'année suivante, en les familiarisant avec les lieux;
- dépister chez eux certains problèmes qui pourraient être résolus avant la rentrée, comme des problèmes de la vue, de l'ouïe ou du langage. Ainsi, le programme s'inscrit dans une approche préventive.

Pour ce faire, Passe-Partout devrait soutenir les parents dans le développement des compétences suivantes :

- démontrer son amour à son enfant, c'est-à-dire l'accepter avec ses goûts, ses forces et ses limites, percevoir et combler ses besoins, l'écouter et lui exprimer son amour avec des mots et des gestes;
- communiquer avec son enfant, c'est-à-dire être à son écoute, s'exprimer de façon claire en utilisant un langage respectueux et faire preuve de patience;
- s'affirmer devant son enfant en agissant avec fermeté et chaleur humaine, être conséquent et constant, faire preuve de discipline personnelle et d'un sens de l'organisation et être en mesure de gérer ses émotions;
- accompagner son enfant dans son développement, notamment en étant présent, en lui apprenant à s'affirmer, à gérer ses émotions et à s'aimer;
- se remettre en question dans son rôle de parent, en reconnaissant ses limites et ses besoins, en portant un regard réflexif sur ses manières d'agir. Il doit également reconnaître et assumer ses devoirs de parent et démontrer une ouverture d'esprit.

Et chez les enfants, amorcer le développement des compétences attendues par les apprentissages propres à l'enfant à l'éducation préscolaire 5 ans, c'est-à-dire :

- développer leurs sens et leurs habiletés quant à la motricité globale et à la motricité fine par des jeux d'action et des activités physiques;
- faire en sorte qu'ils se reconnaissent comme des êtres uniques ayant des goûts, des préférences et des besoins qui leur sont propres, les amener à se faire confiance, à être plus disponibles pour entrer en relation avec les autres, à développer leur goût d'apprendre et de s'engager dans des activités d'apprentissage;
- les amener à concilier leurs besoins et ceux des autres, à s'identifier à leur milieu culturel, à s'intéresser aux autres et à s'ouvrir à de nouvelles réalités, pour découvrir les satisfactions et les contraintes de la vie collective et développer leurs habiletés sociales;
- leur faire découvrir le plaisir de développer leur langage, de jouer avec les mots, de lire, d'inventer des histoires et de communiquer avec les autres;
- développer chez eux la curiosité, le goût de comprendre, de chercher à savoir, d'observer, d'expérimenter, d'anticiper, de partager leurs savoirs avec les autres, de développer des attitudes et des habiletés qui seront les assises de leurs apprentissages futurs;
- développer chez eux des méthodes de travail et des moyens de mener des activités à terme.

Ainsi, le programme Passe-Partout implique des rencontres pour les parents et des rencontres pour les enfants, au cours desquelles différentes thématiques sont abordées. Les modèles d'organisation peuvent varier d'un milieu à l'autre. Essentiellement, on vise un minimum de 8 rencontres parents et 16 rencontres enfants.

À la Commission scolaire des Phares, le programme sera dispensé dans neuf écoles pour 2011-2012, soit :

**École de l'Écho-des-Montagnes (St-Fabien)**

418 869-2033

st-fabien@csphares.qc.ca

**École des Merisiers (Ste-Blandine)**

418 735-2115

sblandine@csphares.qc.ca

**École des Bois-et-Marées (Luceville)**

418 739-4214

bois-maées@csphares.qc.ca

**École des Hauts-Plateaux—Marie-Élisabeth (St-Gabriel)**

418 798-4277

m-elisabeth@csphares.qc.ca

**École du Portage—De la Rivière (Ste-Angèle)**

418 775-5500

de-la-rivière@csphares.qc.ca

**École des Alizés (Mont-Joli)**

418 775-3383

st-joseph@csphares.qc.ca

**École Norjoli (Mont-Joli)**

418 775-5265  
norjoli@csphares.qc.ca

**École des Cheminots–de Saint-Rémi (Price)**

418 775-4486  
st-remi@csphares.qc.ca

**École de l’Aquarelle (Rimouski) – Nouveau en 2010-2011**

418 724-3556  
aquarelle@csphares.qc.ca

Le programme est accessible, d’abord et avant tout, aux familles de quartier. Pour les familles hors quartier, il est toutefois possible d’y inscrire son enfant si le nombre maximal d’enfants par groupe n’a pas été atteint (17 enfants).

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au secrétariat des écoles qui offrent le service. Ils pourront vous référer aux conseillères en éducation préscolaire qui interviennent auprès des familles et des enfants.

---

<sup>1</sup> Texte tiré du cadre d’organisation Passe-Partout, Un soutien à la compétence parentale, Prendre le virage du succès, Direction générale de la formation des jeunes, Ministère de l’Éducation du Québec, 2003.